



DOCUMENT CERTIFICAT PROVISOIRE DE POIDS ET D'ANALYSE DE L'OR A L'EXPORTATION

DEFINITION	<p>Seuls les titulaires de Permis d'Exploitation Industrielle d'Or et les bénéficiaires d'Agrément de Bureaux d'Achat et de Vente d'Or Brut sont autorisés à exporter de l'Or Brut.</p> <p>Pour valider la déclaration en Douane d'exportation, les lingots d'or doivent disposer d'un Certificat de Conformité (précisant le Titre et le Poids), d'un Certificat Provisoire de Poids et d'Analyse et d'un Certificat d'Expertise d'Or brut.</p>
DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	<p>Avant chaque expédition, l'Or brut ou les Matières d'Or sont expertisés par la SODEMI (Société pour le Développement Minier de Côte d'Ivoire, http://www.sodemi.ci) ou d'autres structures privées agréées par le Ministère sous couvert de l'Administration des Mines (Direction Générale des Mines et de la Géologie/ Services des Contrôles Techniques).</p> <p>Ces structures délivrent une Attestation ou Certificat de Conformité de l'Or et un Certificat Provisoire de Poids et d'Analyse.</p> <p>Chaque lingot dispose d'un Certificat de Conformité (précisant le Titre et le Poids).</p> <p>La structure peut également délivrer sur demande un Certificat d'expertise de l'or.</p>
STRUCTURE(S) ETATIQUE(S) CONCERNEE(S)	<p>Direction Générale des Mines et de la Géologie SODEMI (Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire)</p>
COUT	<p>Les frais inhérents à cette expertise sont à titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none">Frais de contrôle de qualité et de quantité = 70 FCFA/g + TVA.Frais de délivrance de certificat d'expertise d'or brut = 15.000 FCFA/g + TVA.
DELAI D'OBTENTION	Dans les 72 heures.
DOCUMENTS REQUIS POUR OBTENTION	Un agrément justifiant du permis d'exploitation minière ou de l'autorisation d'exportation d'or.



BASE JURIDIQUE (REFERENCE LEGALE)	L' exploitation des Minerais est régie par : <ul style="list-style-type: none">• la Loi 2014.138 du 24 mars 2014 - (http://www.industrie.gouv.ci/themes/default/doc/code_minier_2014.pdf).• le Décret 2014.397 (http://www.industrie.gouv.ci/themes/default/doc/dec ret_application.pdf).
CONTACT(S)	Direction Générale des Mines et de la Géologie Cité administrative, Plateau - Tour E 15 ^{ème} étage Tél : (225)20 22 20 27 http://www.mines.gouv.ci SODEMI (Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire) 31, Bd des Martyrs – Cocody Danga 01 BP 2816 Abidjan 01 Abidjan - Côte d'Ivoire Tél : (+225) 22 44 29 96 / 22 44 29 95 / 22 44 29 94 Fax : (+225) 22 44 08 21